

Non classifié

Français - Or. Anglais

6 avril 2023

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT****Examen de l'aide****Examen des politiques et programmes de la Nouvelle-Zélande en matière de coopération pour le développement****Aperçu de la coopération pour le développement dispensée par la Nouvelle-Zélande**

15 mars 2023

Cet aperçu de la coopération néo-zélandaise pour le développement a été établi dans le cadre de l'examen par les pairs 2023 du CAD consacré à la Nouvelle-Zélande et complète [le rapport d'examen par les pairs](#). Il contient des informations sur les politiques, les processus et les systèmes mis en place par la Nouvelle-Zélande, et se réfère aux indicateurs présentés dans le cadre d'analyse des examens par les pairs [[DCD/DAC\(2020\)69/FINAL](#)]. Des informations supplémentaires, en particulier sur les dotations d'aide publique au développement (APD) de la Nouvelle-Zélande, figurent dans le [Profil de coopération pour le développement relatif à la Nouvelle-Zélande](#).

L'aperçu a été vérifié par la Nouvelle-Zélande et a été communiqué aux délégués pour information avant la réunion du CAD consacrée à l'examen par les pairs de la Nouvelle-Zélande, qui a eu lieu le 15 mars 2023. Le document est désormais publié comme final et non classifié.

Le présent document est téléchargeable sur O.N.E. au format PDF uniquement.

Personnes à contacter :

Anita King, +(33) 1 45 24 17 74, Anita.King@oecd.orgMatthias Leitner, +(33) 1 45 24 84 57, Matthias.Leitner@oecd.org**JT03516144**

Aperçu du système néo-zélandais de coopération pour le développement

Stratégie

Cadre d'action

1. La Déclaration de politique générale de la Nouvelle-Zélande sur la coopération internationale pour un développement durable efficace ([Policy Statement: New Zealand's International Cooperation for Effective Sustainable Development, ICESD](#)) donne l'orientation stratégique applicable à la coopération pour le développement et à d'autres domaines essentiels de la politique étrangère qui contribuent au développement durable. Approuvée par le Cabinet en 2019, elle définit l'objectif global de la coopération internationale de la Nouvelle-Zélande : bâtir un monde plus pacifique, dans lequel chacun peut vivre dignement et en sécurité, où tous les pays peuvent prospérer et où l'environnement est protégé. Elle réaffirme la priorité accordée par la Nouvelle-Zélande au Pacifique et aux petits États insulaires en développement (PEID), et s'accompagne de quatre [principes](#) guidant sa mise en œuvre (efficacité, inclusivité, résilience et pérennité).
2. **L'engagement de la Nouvelle-Zélande dans la région Pacifique s'appuie sur une approche pangouvernementale : la Politique de résilience pour le Pacifique (*Pacific Resilience Approach*).** Cette politique, définie dans deux documents du Cabinet, [From Reset to Resilience](#) (octobre 2021), et [Moving from COVID-19 response to recovery and longer-term resilience](#) (décembre 2021), vise à structurer l'engagement de la Nouvelle-Zélande auprès des pays de la région Pacifique et des autres parties prenantes jusqu'en 2024. Elle prolonge la Stratégie de « recentrage » sur la région Pacifique (*Pacific Reset*) de mars 2018, qui s'attachait à prendre en compte l'ampleur des défis liés au changement climatique et aux piètres résultats économiques et sociaux de la région, qui visait à dépasser la simple relation donneur/bénéficiaire pour mettre en place des partenariats politiques authentiques et sérieux, et qui s'engageait à ce que l'aide publique au développement (APD) de la Nouvelle-Zélande soit portée à 0.28 % de son revenu national brut (RNB) au cours de l'exercice 2018/19, niveau devant être maintenu jusqu'en 2021/22.
3. **Les Intentions stratégiques ([Strategic Intentions](#)) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce (*Ministry of Foreign Affairs and Trade, MFAT*) définissent plus précisément l'impact attendu de la coopération internationale sur un horizon de dix ans.** Les sept objectifs exposés dans le document reflètent l'intégration des fonctions du MFAT relatives au développement, à la politique étrangère et au commerce dans le Pacifique.
4. **Une politique pour l'action humanitaire ([Humanitarian Action Policy](#)), publiée en 2019, oriente l'aide humanitaire néo-zélandaise.** Elle définit les priorités de la Nouvelle-Zélande en matière d'action humanitaire : préparation aux catastrophes et intervention rapide ; contributions rapides, efficaces et ciblées dans les situations d'urgence en dehors de la région Pacifique ; aide humanitaire inclusive ; et diplomatie multilatérale pour obtenir de meilleurs résultats sur le plan humanitaire.

Orientations et base de la prise de décision

5. **Des stratégies à dix ans par pays orientent l'action de l'ensemble de l'administration dans les pays partenaires du Pacifique, sans se limiter à la coopération pour le développement. Ces documents sont confidentiels.** Ces stratégies exposent les objectifs et intérêts à long terme de la Nouvelle-Zélande dans chaque pays ou région, dans tous les domaines de la politique étrangère, notamment le développement international, la diplomatie, le commerce et l'environnement. Elles sont élaborées au niveau des services centraux du MFAT, avec la contribution des représentations locales (ambassades et hauts-commissariats) et en consultation avec d'autres agences gouvernementales. Elles évaluent les défis que doit relever chaque pays partenaire en matière de développement et fixent des objectifs à long terme et des priorités pour l'action. Elles sont considérées comme des instruments de planification stratégique pour l'action de l'ensemble des ministères et des organismes publics dans les différents pays. Les stratégies de développement pour la région Pacifique et pour le développement international portent sur une période de 20 ans et sont, elles aussi, confidentielles.

6. **Des déclarations de partenariat, librement accessibles, sont établies avec chaque pays partenaire de la Nouvelle-Zélande dans la région Pacifique ; une approche différente s'applique aux partenaires des autres régions.** Elles ont pour objectif de documenter formellement et d'adopter des principes, valeurs et priorités communs qui guideront l'engagement entre les deux pays. Les déclarations de partenariat portent généralement sur un engagement de quatre à cinq ans, elles sont co-signées à haut niveau par les deux gouvernements (Premier ministre, Vice-Premier ministre ou ministre) et sont, pour la plupart, publiées en ligne¹. Pour les programmes de développement hors Pacifique, la précédente approche recourant aux dispositifs conjoints de coopération est maintenue, et ces documents sont, eux aussi, accessibles en ligne².

7. **Outre les déclarations de partenariat et les engagements conjoints, le MFAT a également établi 23 plans quadriennaux portant sur des partenariats bilatéraux, des questions régionales et thématiques³.** Les plans quadriennaux bilatéraux, actualisés chaque année via un processus annuel d'examen et de réflexion, constituent des points de référence pour la planification et la communication sur les activités de coopération pour le développement dans un pays partenaire. Ils s'appuient sur les objectifs exposés dans les stratégies-pays confidentielles et orientent le suivi et les résultats. Ils sont gérés à partir des services centraux et supervisés par des groupes de gouvernance internes (voir *infra*). En plus de constituer un outil de planification interne, ils font l'objet de consultations et d'échanges avec les pays partenaires (un impératif pour les partenaires bilatéraux de la région Pacifique), formant une base à partir de laquelle structurer et orienter l'empreinte globale de l'APD. Les allocations pour chaque plan quadriennal sont gérées sur une période de trois ans ; leur publication à l'intention de parties externes se fait sur le [site web du MFAT](#) et elles sont actualisées chaque trimestre. Des plans quadriennaux non bilatéraux ou régionaux orientent également les partenariats de la Nouvelle-Zélande. Ainsi, le Plan quadriennal pour les partenariats 2021-24 ([Four-Year Plan on Partnerships, 2021-24](#)) décrit l'approche retenue par le MFAT pour la collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG), tandis que l'APD multilatérale est régie par un Plan quadriennal pour l'engagement multilatéral ([Four-Year Multilateral Plan](#)) publié en 2022.

8. **Des orientations sur les principes de qualité sont disponibles en interne pour le personnel ; elles guident la prise de décision conformément à la Déclaration ICESD et à ses quatre principes d'action.** Ces derniers sont considérés comme les objectifs fondamentaux de la coopération néo-zélandaise pour le développement, qui doit être efficace, inclusive, résiliente et pérenne⁴. Ces orientations donnent au personnel des indications concernant la planification et le cycle de vie des activités et des programmes, notamment pour la formulation des plans quadriennaux et les demandes de financement et la mise en œuvre des activités. Elles décrivent également les mesures de sauvegarde prévues par le MFAT, qui stipulent que le personnel est censé identifier les conséquences négatives involontaires dans trois domaines qui se croisent : social, environnemental et économique/politique.

9. Plusieurs documents récents décrivent l'approche adoptée par la Nouvelle-Zélande pour obtenir des résultats dans des domaines transversaux prioritaires :

- Le Plan d'action stratégique en faveur des droits de la personne 2021-25 ([Human Rights Strategic Action Plan 2021-2025](#)) cible les personnes et les groupes qui risquent le plus d'être laissés-pour-compte. Il établit le cadre de l'approche néo-zélandaise fondée sur les droits de la personne.
- Dans son Plan d'action en faveur de l'égalité des genres 2021-25 ([Gender Action Plan 2021-25](#)), la Nouvelle-Zélande s'engage à porter ses investissements ayant le genre comme objectif principal à 4 % de son APD et ceux ayant le genre comme objectif significatif à 60 % de son APD. Ce plan vise à susciter un changement en profondeur des coutumes, normes, pratiques et lois formelles et informelles qui créent ou perpétuent les inégalités de genre ainsi que les formes d'exclusion sociale fondées sur l'identité de genre.
- Le Plan d'action stratégique pour le bien-être des enfants et des jeunes 2021-25 ([Child and Youth Well-being Strategic Action Plan 2021-2025](#)) vise à faire progresser les droits de la personne pour les enfants et les jeunes à travers une approche ciblée de la naissance à la trentaine. L'ambition générale est de promouvoir le développement multisectoriel au service du bien-être des enfants et des jeunes.
- Une nouvelle Stratégie de financement climatique ([Climate Finance Strategy](#)) (2022) vient compléter le Plan d'action climatique 2019-22 ([Climate Action Plan 2019-2022](#)). Elle définit quatre objectifs pour le financement climatique international : 1) accélérer l'atténuation du changement climatique, 2) renforcer la résilience et l'adaptation aux effets du changement climatique, 3) améliorer les capacités institutionnelles et la prise de décision fondée sur des éléments factuels, et 4) exercer un effet de levier sur l'investissement afin d'obtenir un impact plus important sur le climat.

10. **Des « aperçus sectoriels » décrivent les objectifs de haut niveau dans les dix domaines thématiques prioritaires du MFAT** : changement climatique et environnement ; économie ; éducation ; équité et inclusion ; gouvernance et institutions ; industrie et innovation ; infrastructures et énergie ; océan Pacifique et pêche ; paix et sécurité ; et santé. Ces instantanés seront prochainement publiés en ligne.

Dispositions institutionnelles

Leadership, responsabilité et redevabilité concernant la coopération pour le développement à l'échelle de l'ensemble de l'administration

11. **Le ministre des Affaires étrangères est responsable de la coopération pour le développement néo-zélandaise** ; la responsabilité de plusieurs sujets spécifiques est par ailleurs déléguée à un ministre associé des Affaires étrangères⁵. La Politique de résilience pour le Pacifique confie en outre à l'ensemble des ministres la responsabilité des relations avec la région Pacifique et reconnaît les liens entre politique intérieure et politique internationale.

12. **Le MFAT pilote la politique de développement et est en charge de la gestion de la majorité de l'APD de la Nouvelle-Zélande (96.9 % en 2021)**. Le Groupe pour le Pacifique et le développement (*Pacific and Development Group*, PDG), créé en juillet 2016, développe une approche intégrée de l'engagement du pays en matière de politique extérieure et de développement vis-à-vis des pays du Pacifique. Le PDG englobe toutes les dimensions de la politique de développement et de sa programmation, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région Pacifique, sous la responsabilité du même Secrétaire adjoint. Depuis novembre 2022, un comité chargé de la coopération internationale pour le développement (*International Development Co-operation Committee*, IDCC), transversal au MFAT, assure la supervision stratégique du programme de coopération internationale pour le développement afin de veiller à l'alignement global sur les priorités stratégiques du MFAT, tandis que l'Équipe de direction pour

le Pacifique et le développement (*Pacific and Development Leadership Team*, PDLT) est chargée de la gestion du PDG en tant que groupe opérationnel.

13. **L'APD est allouée au MFAT par le biais de crédits triennaux⁶.** Jusqu'à récemment, le budget de la coopération pour le développement relevait essentiellement d'une ligne de crédits triennale distincte « Vote APD » (94 % de l'APD pouvant être notifiée). Venait s'y adjoindre une deuxième ligne de crédits, plus restreinte, « Financement des agences internationales ». Depuis 2020, le financement du développement est apporté au moyen d'une loi portant ouverture de crédits sanctuarisée au sein du « Vote Affaires étrangères ». Cette dotation triennale est approuvée par le Parlement en tant que législation distincte. En début d'affectation pluriannuelle, le ministre des Affaires étrangères approuve la dotation de fonds pour la période de trois ans, sur la base de dépenses indicatives par groupe de dotation, des flux totaux estimés par pays ainsi que de l'orientation stratégique et des implications en termes de financement pour chaque programme. Une nouvelle projection des dépenses est effectuée chaque année et publiée dans les prévisions budgétaires présentées au Parlement en mai de chaque année.

14. **Le programme de coopération pour le développement est géré de manière centralisée par le MFAT à Wellington, notamment via la définition et la gestion des stratégies-pays et des plans quadriennaux, et la conception des activités.** Onze groupes de gouvernance supervisent 23 plans quadriennaux portant sur des partenariats bilatéraux, ainsi que des problématiques régionales et thématiques. Neuf de ces groupes de gouvernance sont responsables d'un à six plans quadriennaux chacun. Un dixième groupe de gouvernance multi-pays gère les activités qui concernent plusieurs pays ou qui nécessitent des compétences spécialisées particulières. Un douzième groupe de gouvernance couvre les bourses d'études. Chaque groupe est constitué du responsable de la division concernée (président), d'un responsable d'une autre division, du ou des ambassadeurs/haut-commissaire(s) concerné(s), d'un responsable d'unité extérieur à la division et d'un à quatre agents des services centraux, essentiellement au niveau opérationnel. Quelques agents d'autres services du MFAT et d'autres ministères y participent.

15. **Le MFAT établit des partenariats et coordonne son action avec d'autres organismes publics ayant des intérêts extérieurs à travers une approche dénommée « New Zealand Inc. » (NZ Inc.).** Le MFAT, chargé du leadership stratégique de l'approche « NZ Inc. », facilite la collaboration et fournit des services pratiques aux organismes ayant du personnel en poste en dehors de la Nouvelle-Zélande. Les autres ministères importants prenant part à la coopération pour le développement – essentiellement en tant que partenaires de mise en œuvre du MFAT – sont le ministère des Secteurs primaires (en charge de l'agriculture, de la biosécurité, de la pêche et de la foresterie), la Police de Nouvelle-Zélande, le service des douanes néo-zélandaises et le ministère de la Santé. Un axe important des travaux du MFAT est la coordination intergouvernementale dans la région Pacifique, mise en œuvre par le biais de groupes thématiques intergouvernementaux.

16. **D'autres organismes supervisent également le programme de développement.** La Commission des Affaires étrangères, de la Défense et du Commerce (*Foreign Affairs, Defence and Trade Committee*, FADTC) du Parlement néo-zélandais examine les programmes et entreprend occasionnellement des enquêtes, comme l'[enquête 2020 sur l'aide apportée par la Nouvelle-Zélande à la région Pacifique](#). L'Auditeur général de Nouvelle-Zélande procède à des audits de performance, dont récemment l'[examen de l'état de préparation du gouvernement pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable \(ODD\)](#).

Consultation et participation des parties prenantes

17. **Bien qu'il n'existe pas de conseil ou de comité consultatif auprès du ministre des Affaires étrangères ou du ministre associé,** les parties prenantes nationales – notamment les organisations du Pacifique, les organisations de la société civile (OSC), les milieux universitaires et le secteur privé – sont consultées dans le cadre de l'approche de partenariat du MFAT. Les OSC actives dans le domaine de la

coopération pour le développement, de l'aide humanitaire et de l'éducation à la citoyenneté mondiale collaborent à travers le Conseil pour le développement international (*Council for International Development*, CID), un organisme de coordination qui organise des conférences annuelles auxquelles le MFAT participe. La conférence la plus récente portait sur l'adaptation au contexte local. Le MFAT soutient également les conférences biennales du réseau sur les études dans le domaine du développement (*Development Studies Network*, [DevNet](#)) et y participe.

18. **Les communications sur le développement sont intégrées dans la stratégie plus vaste de communication du MFAT, non accessible au public.** En 2019, le MFAT a commandé et publié une vaste enquête sur la position du grand public vis-à-vis de l'APD et du développement. Le ministère de l'Éducation est chargé de la définition du curriculum national et fournit aux enseignants des ressources sur [l'éducation au développement durable](#) comme partie intégrante des programmes. Le curriculum national est actuellement en cours de révision.

Ressources humaines, capacités et compétences

19. **Le nombre d'agents qui travaillent dans le domaine du développement a augmenté depuis l'examen par les pairs de 2015** (Tableau 1). Le personnel du PDG est constitué de spécialistes du développement et d'agents mobiles. Les agents mobiles qui n'ont pas de fonction d'encadrement sont affectés tous les deux à trois ans à des postes différents en lien avec la politique étrangère, le développement et le commerce. Les agents opérant dans des contextes fragiles reçoivent des incitations spéciales pour travailler dans ces environnements, notamment des journées de récupération, des affectations sur des durées moins longues et des allocations de pénibilité.

20. **Une stratégie décennale en faveur de la diversité et de l'inclusion 2018-28 ([Diversity and Inclusion Strategy \(2018-2028\)](#)) entend promouvoir la diversité et l'inclusivité au sein du personnel du MFAT**, afin de faire en sorte que le ministère reflète la diversité de la population, mais également qu'il tire pleinement parti de la présence en son sein de réflexions, d'individus et de comportements divers et inclusifs, tout en leur apporte son soutien.

Tableau 1. Le nombre d'agents en charge du développement a augmenté depuis 2015

Équivalents temps plein		
	2014-15	2022
Nombre total d'agents du MFAT travaillant dans le domaine du développement, au niveau des services centraux	140	241.5
...dont : non mobiles ¹	n.d.	178.5
mobiles	n.d.	62
détachés d'autres ministères	0	1
Agents d'autres ministères travaillant dans le domaine du développement, au niveau des services centraux	n.d.	n.d.
Nombre total d'agents travaillant dans le domaine du développement au sein des représentations locales (hauts commissariats et ambassades)	66	110
...dont : agents des services centraux du MFAT	19	32
agents recrutés localement	47	78
Total	206	351.5

Note : 1. Sont compris dans les agents « mobiles » le personnel diplomatique de haut niveau occupant des fonctions de gestion en lien avec le développement international et le personnel de soutien aux projets, comme les formateurs, le personnel juridique et les développeurs de logiciel qui concourent au système de gestion de l'aide néo-zélandais.

Source : informations fournies par le gouvernement de Nouvelle-Zélande.

Financement du développement durable

Volume, répartition et transparence de l'aide publique au développement

21. **La Nouvelle-Zélande a fourni 685 millions USD d'APD en 2021, soit 0.28 % de son RNB.** Cela représente une hausse de 14.5 % en termes réels par rapport à 2020, ainsi qu'une part accrue du RNB (Tableau 2). Le pays a atteint la cible qu'il s'était fixée en 2018 de consacrer 0.28 % de son RNB à l'APD en 2021, mais il n'a pas établi de plan pour augmenter les sommes consacrées à l'APD de façon à honorer son engagement international d'affecter 0.7 % de son RNB à l'APD d'ici 2030. Les dernières statistiques sur l'APD de la Nouvelle-Zélande ainsi que son approche en matière de financement du développement sont présentées et analysées plus en détails dans le [Profil de coopération pour le développement consacré à ce pays](#).

22. **En 2021, les données statistiques transmises à l'OCDE étaient complètes, mais le respect des délais demeure un problème.** En 2017, le MFAT a mis en place un nouveau système logiciel – Enquire – pour la gestion des activités de coopération pour le développement. Il permet un meilleur accès interne à l'information sur l'APD et sur les programmes de développement. Néanmoins, la notification de données statistiques par la Nouvelle-Zélande au CAD, bien que complète, a été réalisée extrêmement en retard plusieurs années de suite (OCDE, 2022^[1]), y compris s'agissant des données de 2021. La Nouvelle-Zélande est membre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

23. **La Nouvelle-Zélande est en conformité presque parfaite avec la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD et respecte les exigences de la Recommandation sur les conditions financières et les modalités de l'aide** (OCDE, 1978^[2]), le pays apportant 100 % de dons (Tableau 2). La part de l'APD non liée fournie aux pays couverts par la Recommandation sur le déliement de l'aide s'élevait à 98 % en 2020, et a légèrement reculé, à 96 %, en 2021. Près de la moitié de l'aide liée était partiellement déliée. En prenant en compte les pays non couverts par la Recommandation, 80.6 % du total de l'APD bilatérale néo-zélandaise était non liée en 2020-21 (OCDE, à paraître^[3]), les bourses et le personnel du pays donneur en représentant une part importante. La Nouvelle-Zélande pourrait mieux respecter les dispositions relatives à la transparence de la Recommandation sur le déliement de l'aide en procédant à

des notifications préalables et en répondant à la demande de données *ex post* portant sur l'attribution des contrats, ce qu'elle faisait jusqu'en 2017.

Tableau 2. Dans l'ensemble, l'APD de la Nouvelle-Zélande affiche de bons résultats au regard des engagements pris par le pays et des recommandations du CAD

	Cible	2019	2020	2021
APD en pourcentage du RNB	0.7 %	0.28 %	0.26 %	0.28 %
APD totale en faveur des PMA, en pourcentage du RNB	0.15-0.20 %	0.06 %	0.06 %	0.06 %
Part de l'APD couverte par la Recommandation du CAD non liée	100 %	97.5 %	98.0 %	96.2 %
Élément don de l'APD totale	>86 %	100 %	100 %	100 %

Note : APD : aide publique au développement ; PMA : pays les moins avancés ; RNB : revenu national brut.

Source : OCDE (2022^[4]), Système de notification des pays créanciers, <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>.

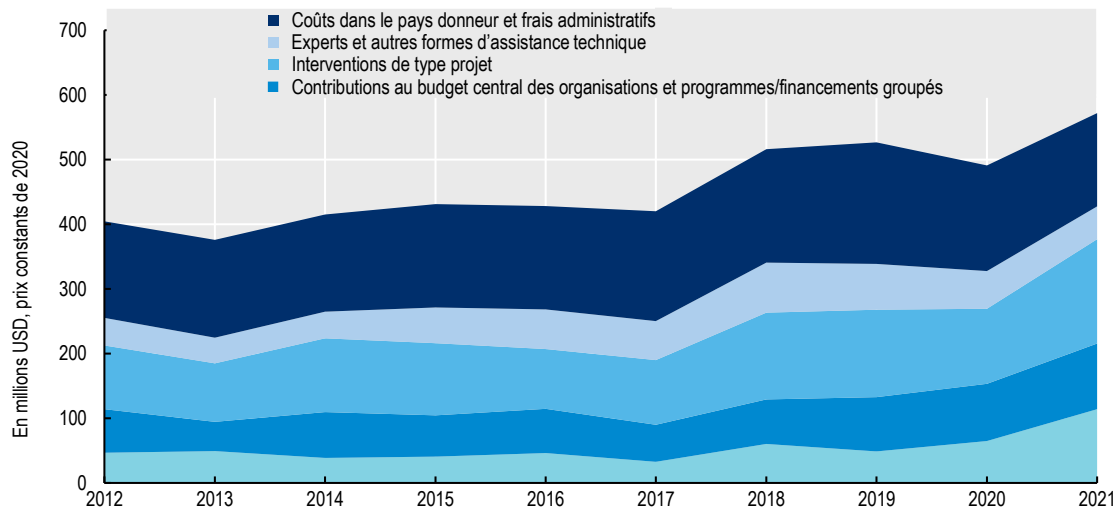
24. La répartition géographique correspond aux priorités affichées par la Nouvelle-Zélande.

Les pays partenaires prioritaires reçoivent les deux tiers de l'APD bilatérale, conformément à l'engagement pris par la Nouvelle-Zélande d'allouer 60 % de son APD bilatérale et régionale à la région Pacifique. En 2021, la Nouvelle-Zélande a affecté 46.4 % de son APD bilatérale brute aux dix principaux bénéficiaires de son aide, dont neuf sont des PEID de la région Pacifique. Les sommes allouées aux pays les moins avancés (PMA) ont représenté 22.1 % de l'APD bilatérale en 2021. Cette même année, trois des dix principaux bénéficiaires de l'aide néo-zélandaise étaient considérés comme fragiles (Îles Salomon, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée) ; ils ont reçu, conjointement, 22.4 % de l'APD bilatérale brute du pays (OCDE, 2022^[5]).

25. L'APD néo-zélandaise bénéficie à des secteurs et thématiques variés : principalement, la santé, l'administration publique et la société civile, l'éducation et les bourses, ainsi que des interventions multisectorielles. La Nouvelle-Zélande achemine la majeure partie de son APD bilatérale par l'intermédiaire du secteur public (49.0 % en 2021).

26. La Nouvelle-Zélande fournit l'essentiel de son APD sous forme bilatérale, et l'aide-pays programmable (APP) en constitue une part relativement importante, à hauteur de 75 % de l'APD bilatérale brute en 2021. Récemment, la part de l'APD bilatérale consacrée aux bourses a chuté, passant, en termes absolus, de plus de 80.0 millions NZD en 2018-19 à 52.1 millions en 2020-21. Ce recul s'explique en partie par les perturbations dans les déplacements internationaux causées par la pandémie de COVID-19. Le soutien budgétaire général a, pour sa part, augmenté en raison, entre autres, des financements destinés à atténuer la crise budgétaire durant la pandémie (Graphique 1).

Graphique 1. L'APD bilatérale de la Nouvelle-Zélande a augmenté depuis le dernier examen par les pairs



Note : Les frais administratifs et les coûts dans le pays donneur comprennent les bourses (52.1 millions NZD en 2020-21).

Source : OCDE (2022^[4]), Système de notification des pays créanciers, <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>.

27. **Une part importante, mais en baisse, de l'APD néo-zélandaise est inscrite dans les budgets nationaux.** Les données de suivi produites en 2018 par le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement ont révélé que 79 % des financements de la Nouvelle-Zélande étaient inscrits dans les budgets nationaux et que 46 % étaient acheminés par l'intermédiaire des systèmes nationaux (OCDE/PNUD, 2019^[6]). Ces chiffres témoignent d'une baisse par rapport au cycle de 2016.

28. **Le financement apporté aux OSC non néo-zélandaises est limité.** En 2021, la Nouvelle-Zélande a fourni 3.8 % de son APD bilatérale brute à des OSC sous forme de contributions à leur budget ordinaire, tandis que 9.3 % étaient acheminés par l'intermédiaire d'OSC afin de mettre en œuvre des projets initiés par la Nouvelle-Zélande (financements préaffectés). Les OSC des pays en développement ont reçu à peine 1.3 % de l'APD bilatérale néo-zélandaise en 2021 et la part de l'APD destinée aux ONG a légèrement diminué, passant de 2.8 % à 2.5 % entre 2020 et 2021.

29. **En 2021, 15.5 % de l'APD totale de la Nouvelle-Zélande a pris la forme de contributions au budget central d'organisations multilatérales** (soit 106.08 millions USD). En outre, 20.3 % de l'APD bilatérale brute ont été acheminés par l'intermédiaire d'organisations multilatérales sous la forme de contributions préaffectées. Des niveaux analogues à ceux de 2020. Outre ses contributions au système des Nations Unies, la Nouvelle-Zélande fournit également des contributions à des fonds verticaux, notamment Gavi et le Fonds mondial.

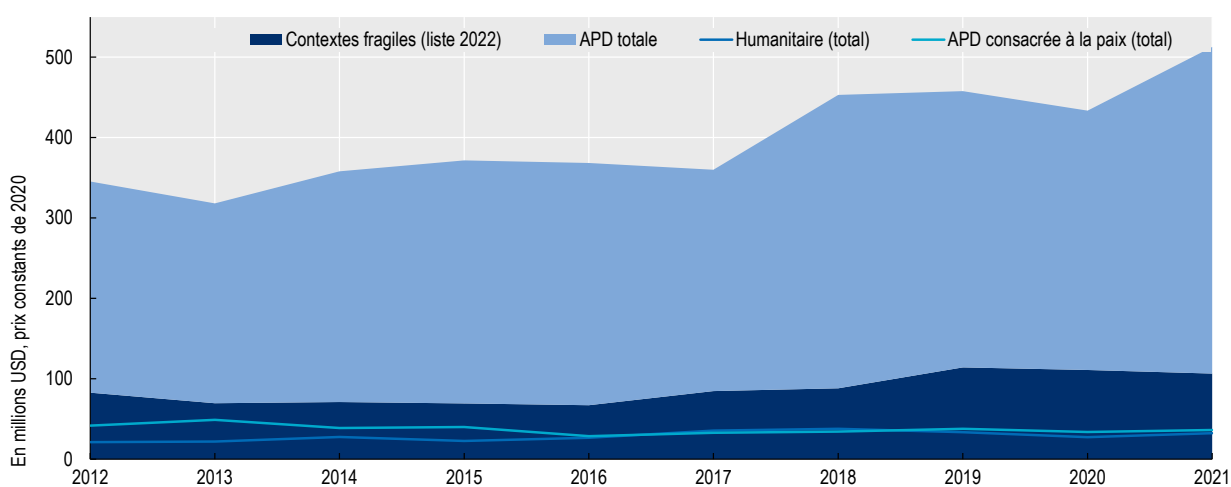
Financement en faveur de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix

30. **Les priorités de la Nouvelle-Zélande en matière d'aide humanitaire et de développement sont cohérentes.** La région Pacifique est sa première priorité pour ce qui est de l'aide humanitaire, suivie par l'Asie du Sud-Est. En 2021, l'aide humanitaire néo-zélandaise était de 36.6 millions USD. Les interventions d'urgence représentaient la principale composante de son aide humanitaire, pour un total de 27.6 millions USD ; venaient ensuite la reconstruction et le relèvement (4.7 millions USD) et la préparation aux catastrophes (4.2 millions USD). En 2020-21, d'après les données du MFAT, l'aide humanitaire a été destinée à des interventions multiples suite à des catastrophes naturelles dans le Pacifique et au Timor-

Leste, ainsi qu'au soutien à la préparation aux catastrophes dans le Pacifique (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce, 2021^[7]).

31. **Le financement humanitaire apporté par la Nouvelle-Zélande a augmenté en 2021**, par rapport aux 27.3 millions USD fournis en 2020 (Graphique 2). La Nouvelle-Zélande soutient également des interventions humanitaires en dehors de la région Pacifique. Elle contribue en outre régulièrement au Fonds central d'intervention d'urgence (CERF), piloté par les Nations Unies. La Nouvelle-Zélande fournit également des contributions pluriannuelles non préaffectées au budget central des organisations humanitaires des Nations Unies et de la Croix-Rouge, et apporte son soutien au Fonds de réserve de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les situations d'urgence.

Graphique 2. Le financement humanitaire apporté par la Nouvelle-Zélande est relativement stable depuis 2016



Note : versements bruts.

Source : OCDE (2022^[4]), Système de notification des pays créanciers, <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>.

32. **Le soutien apporté aux contextes fragiles ou touchés par une crise augmente en volume, pour atteindre 120.2 millions USD en 2021**, soit 20.8 % de l'APD bilatérale brute de la Nouvelle-Zélande. Six pour cent ont été fournis sous forme d'aide humanitaire en 2021, niveau inchangé par rapport à 2020, tandis que 7.0 % ont été alloués à la paix, ce qui représente une hausse par rapport à 2020.

33. **La Nouvelle-Zélande peut faire preuve de flexibilité en transférant des dotations ciblant l'action humanitaire ou le développement, en fonction des besoins.** Ainsi, en 2021-22, elle a transféré des fonds d'appui au développement initialement affectés à la catégorie « Asie, autre » pour financer une assistance humanitaire supplémentaire en Afghanistan (MFAT, 2022^[8]).

Incitation à la mobilisation de financements additionnels en faveur du développement

34. **La Nouvelle-Zélande ne dispose pas d'une politique ou d'une stratégie globale officielle orientant ses partenariats avec le secteur privé en matière de coopération pour le développement.** De 2016 à 2021, la part annuelle moyenne d'APD bilatérale acheminée par l'intermédiaire du secteur privé était de 11.6 %, soit 50.0 millions USD (OCDE, 2022^[9]). Les projets impliquant le secteur privé concernaient la jeunesse et l'éducation, la fourniture d'électricité et les normes du travail, d'après les données du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Des montants plus modestes sont

également mis à la disposition des acteurs du secteur privé par l'intermédiaire des Fonds des chefs de mission, essentiellement dans la région Pacifique.

35. **La Nouvelle-Zélande s'attache à soutenir le développement du secteur privé dans ses pays partenaires**, par exemple en ciblant les exploitants agricoles du Pacifique, les exportateurs de produits frais, les acteurs du tourisme et les petites et moyennes entreprises (PME) dans l'ensemble du Pacifique, afin d'attirer des investissements et de créer des emplois. Ainsi, une initiative phare du MFAT porte sur le secteur agricole dans le Pacifique, à travers des projets visant à commercialiser la production des Samoa et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (MFAT, 2021^[10]), notamment un partenariat public-privé avec Body Shop pour l'huile de coco vierge samoane. La Nouvelle-Zélande cofinance également des projets avec d'autres partenaires bilatéraux ou multilatéraux, notamment l'Australie et la Société financière internationale (SFI). La facilité du Partenariat pour le Pacifique II ([Pacific Partnership II facility](#)), par exemple, encourage le développement du secteur privé dans les États du Pacifique en mettant l'accent sur les infrastructures, les services financiers, les opportunités de croissance économique ou encore l'autonomisation économique des femmes et la problématique de genre (MFAT, 2020^[11]). Parmi les autres initiatives, citons le fonds conjoint Australie-Nouvelle-Zélande PHAMA+ (pour l'amélioration des chaînes de valeur agricoles) et le mécanisme intersectoriel « Market Development Facility » qui met en relation les entreprises, les investisseurs et les ONG dans la région Pacifique.

36. **Des programmes d'investissement régionaux de plus grande ampleur ciblent les financements à effet catalyseur des acteurs du secteur privé en Nouvelle-Zélande.** Fin 2021, le MFAT a lancé l'initiative « [InvestPacific](#) », dotée de 15 millions NZD (environ 9.5 millions USD) : ce fonds d'investissement privé vise à consolider l'environnement d'investissement de la région afin de catalyser de nouveaux investissements privés dans des projets de développement de la région Pacifique avec des partenaires commerciaux, publics ou des ONG. Ce fonds vient en complément de l'Accord PACER Plus (Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques), qui est entré en vigueur en 2020 et formule l'engagement d'utiliser 20 % de l'APD néo-zélandaise comme aide au commerce dans la région Pacifique. Un mécanisme pilote intitulé « Pacific SME Finance Facility » (6.94 millions NZD, environ 4.4 millions USD) permet aux petites et moyennes entreprises du Pacifique d'accéder à des financements pour l'adaptation aux situations d'urgence, la stabilisation et le redressement à long terme (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce, 2021^[7]).

Systemes de gestion

37. **Le Tableau 3 synthétise l'évaluation des systèmes de gestion de la Nouvelle-Zélande.**

Tableau 3. Systèmes de gestion de la coopération néo-zélandaise pour le développement

	Observation
Les systèmes sont en place pour assurer la qualité de la coopération pour le développement, dont :	
Assurance qualité	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Une unité en charge du suivi, de l'évaluation, de la recherche et de l'apprentissage (<i>Monitoring, Evaluation, Research and Learning unit</i>) est intégrée à la Division en charge des capacités de développement et des apprentissages (<i>Development Capability and Insights Division, DCI</i>) du MFAT. Une fonction distincte chargée des résultats et de la reddition de comptes est également intégrée au bureau du Secrétaire adjoint. ▲ Quatre principes de qualité guident la coopération néo-zélandaise pour le développement : efficacité, inclusivité, résilience et pérennité. Des orientations sur la mise en œuvre de ces principes ont été élaborées à l'intention des agents et des orientations plus succinctes sont également disponibles en ligne pour les partenaires. ● Les groupes de gouvernance évaluent les progrès réalisés au regard des plans quadriennaux nationaux, régionaux et thématiques ; ils examinent les demandes de financement et assurent le suivi des risques associés aux programmes ainsi que de leurs résultats. Chaque plan quadriennal fait l'objet d'un processus annuel d'examen et de réflexion. À l'avenir, des ajustements pourraient être apportés à ces groupes de gouvernance afin de favoriser une prise de décision plus efficiente, fondée sur les éléments factuels et l'apprentissage et s'appuyant sur l'expertise pertinente.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Le suivi des résultats obtenus par le MFAT concernant la mise en œuvre des principes de qualité et les rapports à cet égard pourraient être améliorés, par exemple au moyen de leur publication en ligne.
Intégration systématique des questions transversales	<ul style="list-style-type: none"> ● La stratégie spécifique pour les sujets transversaux a été remplacée par les orientations sur les mesures de sauvegarde politique, économique et environnementale. Elles sont accessibles uniquement au personnel. Des plans d'action stratégiques sont formulés pour chacun des domaines prioritaires, à savoir le changement climatique, le genre, le bien-être des enfants et des jeunes et les droits de la personne ; ils sont publiés en ligne. ● Des conseillers principaux (sur l'égalité des genres, les droits de la personne, le bien-être des enfants et des jeunes et l'environnement) apportent leur expertise aux équipes des programmes, mais les capacités sont sous-sollicitées et le développement de l'expertise en matière d'intégration systématique des questions transversales demeure un chantier en cours. ▼ Il n'existe pas encore de mécanisme et/ou de processus pour garantir que les questions transversales sont systématiquement abordées dans les nouvelles initiatives. ● Les projets et les interventions doivent être examinés au regard des marqueurs d'orientation des politiques établis par le CAD et des marqueurs Rio lors des phases de définition et d'élaboration. La qualité de cet examen pourrait être améliorée. Alors que ces données sont utilisées pour suivre et rendre compte des résultats obtenus par la Nouvelle-Zélande au regard des cibles relatives au genre dans le rapport annuel du MFAT, le rapport global sur la mise en œuvre des plans d'action n'est pas accessible au grand public.
Des systèmes et des processus adéquats et pertinents pour évaluer les risques et y faire face, comprenant :	
Risques stratégiques, programmatiques, d'atteinte à la réputation et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Le MFAT considère que la gestion des risques permet d'améliorer la prise de décision pour saisir des opportunités, plutôt que de mettre l'accent sur la prudence. ● Les plans et outils de gestion des risques sont consignés dans une politique de gestion des risques à l'échelle du MFAT. Les risques doivent être examinés tout au long du cycle de vie des différentes activités de développement. Une analyse plus systématique de l'économie politique au niveau des pays permettrait d'aller dans ce sens. ▲ Le MFAT mène périodiquement une évaluation stratégique de l'environnement stratégique de la Nouvelle-Zélande et de ses implications sur l'action publique. ▼ La mise en œuvre d'une nouvelle politique sur les mesures de sauvegarde demeure un défi, nécessitant des capacités supplémentaires et une application plus systématique. La récente nomination d'un spécialiste chargé d'élaborer des stratégies et de meilleures pratiques dans ce domaine devrait contribuer à des améliorations au sein du PDG.
Fonction d'audit et de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Le MFAT dispose d'une division en charge de l'audit, qui réalise des missions d'audit interne. ▲ L'Auditeur général est le commissaire aux comptes du MFAT ; il a désigné Audit New Zealand pour vérifier de façon indépendante les rapports annuels du MFAT. Audit New Zealand est une unité commerciale de l'Auditeur général. ● Le MFAT a pris différentes mesures visant à améliorer la transparence depuis le précédent examen par les pairs, en particulier la publication de plans quadriennaux intégrés pour chaque pays ou région partenaire prioritaire. Toutefois, pour renforcer la supervision et la redevabilité, le MFAT pourrait favoriser plus largement la transparence autour des programmes d'APD, notamment en publiant de façon volontariste les documents de politiques et les informations sur les objectifs et les résultats.
Corruption	<ul style="list-style-type: none"> ▲ La gestion du risque de corruption est intégrée à la gestion globale des risques. Cela comprend des processus spécifiques, tels que des vérifications préalables au titre de l'obligation de vigilance et des exigences en matière de signalement des fraudes. Le MFAT a publié des lignes directrices sur la lutte contre la corruption sur les marchés étrangers. Il dispose également d'une boîte aux lettres dédiée aux fraudes qui permet aux parties extérieures de signaler des faits de corruptions, ainsi que de processus internes de signalement pour le personnel.
Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels	<ul style="list-style-type: none"> ● Le MFAT dispose d'une politique de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels pour la coopération pour le développement et a publié des lignes directrices sur ce sujet. Toutefois, l'intégration des pratiques de sauvegarde, au niveau de la conception des programmes comme des processus, doit être renforcée. ▲ Le MFAT a élaboré des codes de conduite pour les fournisseurs et les conseillers techniques. Le code de conduite pour les fournisseurs a été spécifiquement mis à jour de façon à intégrer les exigences des Nations Unies (cf. Politique ministérielle sur la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels). Un formulaire de signalement des incidents liés à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels ainsi que des coordonnées permettant de contacter quelqu'un en toute confidentialité sont disponibles sur le site web du MFAT.
Innovation et adaptation :	
La direction et le système interne favorisent une culture de l'expérimentation et de l'adaptabilité	<ul style="list-style-type: none"> ● Le MFAT déploie des efforts pour faire en sorte que les mécanismes de financement et de gestion soient flexibles et puissent s'adapter à un environnement en rapide mutation, même s'il reconnaît que davantage pourrait être fait pour encourager les pratiques adaptatives. Un groupe de référence a été mis en place pour favoriser des approches plus adaptatives, mais n'est plus actif.

Des capacités existent pour introduire, encourager, mesurer et développer l'innovation dans le domaine de la coopération pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> ● Les enseignements tirés des expérimentations et des approches innovantes sont généralement partagés via les groupes de gouvernance. Le MFAT n'a cependant pas mis en place d'incitations explicites pour prendre en compte les pratiques hautement innovantes ou les agents faisant des propositions innovantes.
Résultats, évaluation, gestion des connaissances et apprentissage :	
Gestion axée sur les résultats en matière de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ▲ L'existence d'une approche simplifiée au niveau de l'organisation permet de se concentrer davantage sur l'apprentissage, la prise de décision et la redevabilité mutuelle au niveau des pays. Des indicateurs de performance sont intégrés dans tous les secteurs de coopération couverts par les rapports annuels du MFAT. ● Au niveau des investissements, il est possible d'améliorer le recours à des théories du changement et des cadres de résultats robustes, ainsi que leur qualité, et d'utiliser davantage ces enseignements pour éclairer et guider la prise de décision. Un renforcement de la culture du résultat au sein du ministère favoriserait l'orientation sur les résultats.
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Le MFAT a établi une politique d'évaluation (Evaluation Policy), qui définit les exigences fondamentales pour la réalisation des évaluations, et les évaluations sont publiées en ligne. Une réponse de la direction est requise pour toutes les évaluations ; elle doit être publiée en ligne sous trois mois et présentée au groupe de gouvernance du plan quadriennal concerné. À l'heure actuelle, cela n'est pas fait systématiquement. ▲ Les évaluations sont entreprises indépendamment des divisions qui effectuent la programmation et font l'objet de mesures garantissant l'indépendance et l'assurance qualité. Le MFAT externalise toutes les évaluations stratégiques à des spécialistes de l'évaluation ; l'équipe d'évaluation du MFAT en assure la gestion, et apporte également conseil et soutien pour l'évaluation des activités. Le ministère a récemment mis en place un système pour le suivi des évaluations des activités. ● Il serait utile d'améliorer les processus de consultation et de communication internes sur les priorités futures de l'évaluation. ▼ Il conviendrait également de faire davantage pour communiquer les enseignements des évaluations (ainsi que les autres produits de l'apprentissage) à travers l'ensemble de l'organisation. À l'heure actuelle, aucune ressource spécifique n'est prévue à cet effet.
Gestion des connaissances et apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ▲ La direction exerce une supervision des résultats, des dépenses, des ressources humaines et des projets en cours au moyen d'une série de « tableaux de bord ». ▲ Les groupes de gouvernance fournissent un cadre pour l'apprentissage, l'adaptation et la réflexion, notamment via des rapports annuels de réflexion structurés qui viennent alimenter les rapports annuels. ● Le MFAT pourrait améliorer l'utilisation des informations sur les résultats, des évaluations et des autres produits de l'apprentissage pour éclairer la prise de décisions.

Notes : ▲ Les triangles verts signalent une bonne pratique ; ● les ronds orange indiquent des progrès en cours, avec une marge supplémentaire d'amélioration ; ▼ les triangles rouges signalent les domaines où des améliorations sont nécessaires.

Source : ce tableau a été élaboré par le Secrétariat de l'OCDE à l'issue de l'examen par les pairs de la Nouvelle-Zélande réalisé par le CAD de l'OCDE et s'appuie également sur l'autoévaluation produite par la Nouvelle-Zélande.

Références

- MFAT (2022), *OECD DAC Peer Reviews New Zealand Self-Assessment*, [8]
[https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/AR\(2022\)1/24/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/AR(2022)1/24/en/pdf).
- MFAT (2021), *Our Development Cooperation with Papua New Guinea*, page web du ministère, [10]
<https://www.mfat.govt.nz/assets/Aid-Prog-docs/IATI-PDFs/PACMM/PNG.pdf> (consulté le 23 janvier 2023).
- MFAT (2020), *Pacific Partnership II- Evaluation Report*, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce, Wellington, <https://www.mfat.govt.nz/assets/Aid-Prog-docs/Evaluations/2020/Mid-Term-Review-Pacific-Partnership-II-Evaluation-Report.pdf>. [11]
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce (2021), *Annual Report 2020-2021*, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce, Wellington, <https://www.mfat.govt.nz/assets/About-us-Corporate/MFAT-corporate-publications/MFAT-Annual-Report-2021/MFAT-Annual-Report-2020-21-v2.pdf>. [7]
- OCDE (2022), « DAC Statistical Reporting Issues », Éditions OCDE, Paris, [1]
[https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT\(2022\)21/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT(2022)21/en/pdf).
- OCDE (2022), « Nouvelle-Zélande », dans *Les profils de coopération au développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://10.1787/5cd4ba84-fr>. [9]
- OCDE (2022), *Système de notification des pays créanciers (base de données)*, [4]
<https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1> (consulté le 1 septembre 2021).
- OCDE (1978), *OECD/LEGAL/5006 Recommandation sur les conditions financières et modalités de l'aide*, OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-5006>. [2]
- OCDE (à paraître), *Rapport 2022 sur la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD [DAC(2022)34]*, OCDE, Paris. [3]
- OCDE/PNUD (2019), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6acb4dc0-fr>. [6]
- OECD (2022), *States of Fragility 2022*, OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/c7fedf5e-en>. [5]

Notes

¹ À titre d'illustration, voir les déclarations de partenariat suivantes : [Fidji](#), [Samoa](#) et [Tuvalu](#).

² À titre d'illustration, voir les documents de programme concernant l'Indonésie, comprenant l'Engagement conjoint : <https://www.mfat.govt.nz/assets/Aid-Prog-docs/NZ-JCFD-2017-2022.pdf>.

³ Pour un exemple de plan quadriennal régional, voir le Plan quadriennal pour l'engagement régional dans le Pacifique (*Four-Year Plan for Pacific Regional Engagement*) : <https://www.mfat.govt.nz/assets/Aid/4YPs-2021-24/Pacific-Regional-4YP.pdf>.

⁴ Un document plus succinct, accessible au public, est disponible en ligne : <https://www.mfat.govt.nz/assets/Aid-Prog-docs/Policy/New-Zealands-International-Development-Principles.pdf>. Il ne comprend pas les mesures de sauvegarde.

⁵ Au nombre de ces sujets figurent au moment de la rédaction : la gouvernance au niveau ministériel de la Communauté du Pacifique (CPS) ; le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et de l'Université du Pacifique Sud (USP) ; le leadership stratégique de l'engagement du Pacifique dans les domaines du sport et de la culture ; la politique de santé ; les problèmes d'élévation du niveau de la mer ; et la conduite de réunions avec l'OCDE en lien avec le développement. Pour une liste complète de délégations, voir : <https://dpmc.govt.nz/our-business-units/cabinet-office/ministers-and-their-portfolios/delegations>.

⁶ Le soutien apporté par la Nouvelle-Zélande relevant des crédits budgétaires pour la coopération internationale pour le développement au sein du « Vote Affaires étrangères » dépasse le périmètre défini par le CAD de l'OCDE pour l'APD, puisque certains pays insulaires du Pacifique à revenu élevé sont également éligibles dans le cadre de ces crédits budgétaires (les Îles Cook ont été retirées de la Liste des pays éligibles à l'APD en 2020, mais demeurent éligibles au financement de la coopération internationale pour le développement de la Nouvelle-Zélande).